

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq août,

Le Conseil Municipal de la Commune de NERVIEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme BRUEL, Maire.

Date de la convocation : 01/08/16

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : Mr Jérôme BRUEL, Mme Virginie BONNET, Mr Rémy DIAT, Mme Nadine MEJEAN, Mr Raymond DURRET, Mme Estelle ARU LE GALL, Mme Bénédicte MAISONHAUTE, André METTON, Mme Hélène BONNET.

Absents : Mme Florence TIXIER DESTRE, Mme Murielle MOLLON, Mme Jacqueline PEYRARD, Mr Arnaud MIGNARD.

Procurations : Mme Florence TIXIER à Mr Raymond DURRET, Mr Arnaud MIGNARD à Mme Hélène BONNET.

2016/309

OBJET : TARIF TAP (Temps d'Activités Périscolaires comprenant activités et étude)

La commission école propose aux membres du Conseil Municipal de voter le tarif des temps d'activités périscolaires (activités et étude) applicable à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 et de fixer le tarif annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le tarif suivant concernant les Temps d'Activités Périscolaires (activités et étude)

TAP : de 15h30 à 16h15 : **30 €/ enfant** (pour l'année scolaire)

Le régisseur est chargé de l'encaissement des TAP

Le règlement s'effectue à l'avance, à l'inscription, auprès de la Mairie, de préférence par chèque libellé à l'ordre du trésor public. Un chèque est établi par enfant. Pour les familles ayant plusieurs enfants, l'encaissement sera étalé sur plusieurs mois en fonction du nombre d'enfants. Exemple : 1^{er} chèque encaissé en septembre, 2^{ème} en octobre....

Les personnes rencontrant des difficultés financières pourront s'adresser au régisseur pour définir des modalités de paiement.

Concernant les inscriptions en cours d'année, le montant facturé sera au prorata du temps scolaire restant à courir.

- d'adopter le règlement joint à la présente.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Fait à NERVIEUX, le 25 août 2016

Le Maire,

Jérôme BRUEL

Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 77 16 52 – Code Postal : 42510

Adresse mail : nervieux@nervieux.fr – Site internet www.nervieux.fr